

Républicains, mais non Réactionnaires



Dans une récente assemblée du parti libéral, M. Plichon a proposé, au nom de ses amis, une alliance à la Fédération Républicaine du Nord, pour mieux écraser le parti socialiste lors des prochaines élections législatives.

La Fédération Républicaine du Nord vient de répondre par la voix de M. Loucheur. A Maubeuge, dimanche dernier, il a fait cette importante déclaration :

« M. Isaac et M. Plichon ont exposé, l'autre jour, à Lille, les intentions électorales de la droite. M. Isaac a indiqué la nécessité de maintenir la représentation proportionnelle. M. Plichon, par contre, a dit le désir de son parti d'entrer dans une coalition avec la Fédération Républicaine du Nord.

« Ce sont là deux propositions contradictoires. « Nous sommes, à la Fédération, partisans de la R. P. qui réserve à toutes les opinions le moyen de s'affirmer en toute indépendance.

« C'est pourquoi nous sommes, à la Fédération, contre toute coalition qui rendrait illusoire la Représentation Proportionnelle. D'accord avec tous mes amis, je réponds donc à M. Plichon : « Une alliance avec la droite ? Non ! »

Les paroles de M. Loucheur éclaircissent, d'une manière définitive, la situation politique du Nord. Les républicains ne veulent pas être confondus avec les réactionnaires, malgré toutes les avances de ces derniers. C'est un acte de probité électorale auquel il faut rendre hommage et qui gagnerait à être pris en exemple dans le pays tout entier.

Eug. GUILLAUME.

Les Voyages Populaires du Réveil du Nord

L'excursion Paris-Versailles les 10 et 11 juin

C'est dimanche prochain que les excursionnistes prendront le train pour Paris-Versailles. « Allons, Allons, debout ! il est l'heure !... » Ah les bonnes matinées de départ. On se lève tôt, on se hâte fébrilement tout à la fois de bonnes journées à passer, impatient de subir les premières émotions du voyage.

Après une réalité, les champs, les villages qui ont l'air de s'enfuir le long des fils télégraphiques. L'appétit qui vous contracte l'estomac et vous fait mieux apprécier le plaisir d'un repas de fortune, les conversations drôles après le silence des premières minutes. L'arrivée à Paris... Paris, les grands boulevards et toutes ses beautés, toutes ses grandeurs et toutes ses tristesses grouillantes, palpitantes dans les rues du vieux Paris.

Et puis, l'émerveillement des heures de Versailles !... Déjà, par la pensée, le touriste vit ses heures inoubliables dans quelques jours elles seront une réalité. Ce sera le dernier jour d'inscription pour l'excursion des 10 et 11 juin.

On peut s'inscrire dans nos bureaux 196 bis, rue de Paris, à Lille ou à l'Agence des Voyages de la Presse Française, 66, rue des Stations à Lille.

Pour et Contre les Camelots du Roy

Il est un vote qui déparait bien nettement l'opinion de nos députés du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, c'est le vote sur l'affichage du beau discours prononcé par M. Herriot contre les menées violentes des Camelots du Roy.

Ceux qui ont voté contre l'affichage avec M. Léon Daudet, se sont affirmés pour la République à l'heure de la lutte contre les monarchistes à gourdins. Leurs noms doivent être connus : NORD : MM. Crespel, Groussau, des Rotours, Vandamme.

PAS-DE-CALAIS : M. Lefebvre du Prey, AISNE : MM. Desjardins, Forzy, Frédéric Hugues, Rillart de Verneuil.

Tous les autres députés ont voté l'affichage de ce discours horribles, sauf MM. Narcisse Boudanger, Delesalle, Macarez, René Lefebvre, qui n'ont pas pris part au vote.

Les "Camelots" usent maintenant des lettres anonymes

MM. ANTERIOU ET HERRIOT SONT MENACÉS DE REPRÉSSAILES

Des cadavres dans les ruines



CE QUI RESTAIT APRES LA GUERRE DES BATIMENTS DE LA FOSSE N° 8 DES MINES DE BETHUNE, OU ON VIENT DE RETROUVER LES RESTES DES MINEURS ASPHYXIÉS PAR LES ALLEMANDS

Nous avons relaté hier que les restes de deux mineurs, nommés Jules Tisse et Léon Carlier, avaient été trouvés au fond de la fosse n° 8 des mines de Bethune. Les malheureux, avec deux de leurs camarades, avaient péri asphyxiés, en 1917, par les nappes de gaz lancées par les Allemands,

qui tentaient de s'opposer à l'extraction. Ils employèrent à cet effet tous les moyens de destruction en leur pouvoir. On peut se rendre compte d'après la photo ci-dessus de l'état lamentable des bâtiments de la fosse n° 8 à l'issue des hostilités. On s'imagine aisément quel devait être l'état des voies souterraines,

L'indésirable Budget des Dépenses recouvrables

Une délégation de R. L. se rencontrera avec une délégation des finances

Paris, 6. — La Commission des Régions Libérées, réunie sous la présidence de M. Groussau, a examiné la proposition faite par le président de la Commission des Finances au nom de cette Commission, et tendant à réunir les deux commissions en vue d'étudier en commun la situation créée par le projet de loi portant fixation du budget des dépenses recouvrables.

Après discussion, la Commission a décidé à l'unanimité de désigner une délégation chargée de se rencontrer avec une délégation d'un même nombre de la Commission des Finances et lui a donné mandat de revendiquer les droits de la Commission des Régions libérées.

Ont été nommés membres de cette délégation : MM. GROUSSAU, président, CRESPEL, DESJARDINS, LEON ESCOFFIER, GONNET, René LEFEBVRE et RINGUIER.

Après le dernier drame à l'Action Française

L'ANARCHISTE TAUPIN A ETE CONDAMNE A 15 JOURS DE PRISON

Paris, 6. — La 11e chambre correctionnelle, présidée par M. Mayet, a condamné cet après-midi, à 15 jours de prison et à 25 fr. d'amende, Georges Taupin, chauffeur, pour avoir tiré un coup de revolver dans le bureau de l'Action Française.

Pour sa défense, à l'audience, Georges Taupin a dit qu'il n'avait pas eu l'intention de tirer sur quelqu'un, mais simplement de faire une manifestation.

Les organisations secrètes de l'Empire invisible

LE PRESIDENT HARDING PARTICIPERA A LA CAMPAGNE CONTRE LE KU-KLUX-KLAN

Paris, 6. — Le président Harding vient de donner l'appui de sa parole à la campagne faite par plusieurs gouverneurs d'Etats, contre l'organisation secrète du Ku-Klux-Klan.

M. Harding est franc-maçon, mais il ne confond pas la franc-maçonnerie avec le Ku-Klux-Klan et il s'en est expliqué de la manière suivante : l'une est une organisation fraternelle, l'autre est une organisation secrète, ce qui n'est pas la même chose.

Le président Harding a voulu, assure-t-on, montrer par ses paroles qu'il condamnait vivement les menées de ce Ku-Klux-Klan qui dimanche dernier encore, à New-Jersey, rassemblait un grand nombre de ses adhérents et voulait ériger en loi le maintien des organisations secrètes de l'empire invisible.

L'anniversaire de la mort de M. Camille Pelletan

Paris, 6. — Les représentants et les membres du Parti radical et radical-socialiste se sont réunis aujourd'hui à 11 heures, au Colonneum du Parc-Lachaise, pour y commémorer l'anniversaire de la mort de Camille Pelletan, sénateur des Bouches-du-Rhône, ancien ministre et qui fut président du Parti.

Le Gouvernement contre la Reconstitution

Une circulaire pour encourager au non-remploi

Le gouvernement sentant que le projet de Lasleyrie est en mauvaise posture, vient de prendre une décision ébouriffante ! Il encourage les sinistrés à ne plus remplir ! Il le fait, au mépris de la loi du 17 avril 1919, qui a déterminé les conditions dans lesquelles peut avoir lieu l'attribution de frais supplémentaires, c'est-à-dire sur justification complète de rempli.

A condition que le sinistré abandonne à l'Etat une partie de son indemnité, il peut donc maintenant renoncer au rempli complet. C'est la prime à l'abandon des travaux de reconstruction.

Que pense de Parlement d'un gouvernement qui modifie les lois par voie de circulaire ?

Pour qu'on ne puisse nier, voici le texte complet de la circulaire :

Le ministre des Régions Libérées à MM les préfets des départements atteints par les événements de guerre Paris, le 26 mai 1923.

Aux termes des instructions contenues dans le paragraphe VIII de la circulaire de mon département, n. 58, en date du 12 février 1920, l'allocation des acomptes successifs sur justifications équilibrées, effectuée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi du 17 avril 1919 modifiée, doit être suspendue à la limite où la disponibilité finale du compte du sinistré est égale au montant du premier acompte alloué.

Par suite, l'attributaire ne peut percevoir de justificatifs complémentaires, portant sur l'ensemble de la dépense restant à justifier, y compris le montant du premier acompte.

Cette procédure impose donc aux sinistrés l'obligation, pour percevoir le solde d'un titre de créance, série « immeubles-remplis » ou série « meubles-remplis », de présenter, selon le cas, des justificatifs de rempli immobilier ou de reconstruction mobilière, pour une somme égale au double dudit solde.

Par suite, l'attributaire ne peut percevoir ce solde qu'à la condition de prélever, au préalable, sur ses ressources personnelles, une somme d'égalité qu'il doit effectuer le rempli.

L'attention de mon département a été appelée sur les inconvénients résultant, pour un grand nombre de sinistrés, de l'obligation à laquelle ils sont tenus, de consentir l'avance ainsi exigée, de leurs deniers personnels ou de se la procurer en faisant appel au crédit.

En vue de remédier à ces inconvénients, j'ai décidé, d'accord avec M. le ministre des Finances, que, sur la demande expresse des intéressés, les titres « immeubles-remplis » ou série « Meubles-reconstitution », déterminés, pourront être considérés comme clos, sans qu'ils aient à fournir la justification de l'emploi du montant du premier acompte prévu à l'article 44, paragraphe 1er, de la loi du 17 avril 1919 modifiée.

Par suite, pour bénéficier de cette dispense, les intéressés devront renoncer expressément à percevoir le reliquat des sommes inscrites sur le titre de créance envisagé, et à fournir, au moment de la demande, à une somme égale au montant du premier acompte.

Cette solution présente l'avantage de laisser intactes les ressources personnelles de l'intéressé, le montant du premier acompte alloué sans justification préalable d'emploi.

Le ministre des Régions Libérées, Charles REIBEL.

Terribles combats livrés au Maroc espagnol

Après un combat acharné, une colonne aurait perdu quatre cents hommes

Madrid, 6. — Des dépêches de Madrid apprenent la nouvelle d'un sanglant combat le troisième en huit jours, à la position avancée de Tizi-Azza.

Ce matin, un important convoi escorté d'un fort contingent de troupes de toutes armes, 10.000 hommes environ, et comprenant même trois escadrons d'aviation, venait de déjouer de la route de Beni-Bris, lorsqu'il se heurta à une forte horde que les aviateurs estimèrent composée de 7.000 hommes. Les rebelles, qui étaient fortement retranchés, occupaient un front assez étendu. Le combat fut acharné et dura toute la matinée. Les réguliers indigènes et les hommes de la légion étrangère chargèrent l'ennemi à la baïonnette pendant que les avions laissaient tomber sur les Marocains des bombes de projectiles. Ce fut un véritable massacre de Maures, que l'artillerie acheva de décimer.

Le convoi put atteindre Tizi-Azza. Les pertes espagnoles, selon des dépêches particulières, dépasseraient 400 tués et blessés, la plupart appartenant aux troupes régulières indigènes et à la légion étrangère. Le nombre des officiers tués serait de 15, dont le lieutenant-colonel Valenzuela, chef de la légion étrangère.

Les "Rois" de l'acier américain veulent la journée de 12 heures

LE MONDE RELIGIEUX PROTESTE

New-York, 6. — Cinquante mille représentants de confessions religieuses, protestants, catholiques, et israélites, ont signé une protestation conjointe contre les déclarations de M. Gary, président de la corporation de l'acier des Etats-Unis, lequel soutient que la journée de travail dans l'industrie de l'acier doit être de 12 heures.

Le Gouvernement contre la Reconstitution

Une circulaire pour encourager au non-remploi

Le gouvernement sentant que le projet de Lasleyrie est en mauvaise posture, vient de prendre une décision ébouriffante ! Il encourage les sinistrés à ne plus remplir ! Il le fait, au mépris de la loi du 17 avril 1919, qui a déterminé les conditions dans lesquelles peut avoir lieu l'attribution de frais supplémentaires, c'est-à-dire sur justification complète de rempli.

A condition que le sinistré abandonne à l'Etat une partie de son indemnité, il peut donc maintenant renoncer au rempli complet. C'est la prime à l'abandon des travaux de reconstruction.

Que pense de Parlement d'un gouvernement qui modifie les lois par voie de circulaire ?

Pour qu'on ne puisse nier, voici le texte complet de la circulaire :

Le ministre des Régions Libérées à MM les préfets des départements atteints par les événements de guerre Paris, le 26 mai 1923.

Aux termes des instructions contenues dans le paragraphe VIII de la circulaire de mon département, n. 58, en date du 12 février 1920, l'allocation des acomptes successifs sur justifications équilibrées, effectuée dans les conditions prévues à l'article 44 de la loi du 17 avril 1919 modifiée, doit être suspendue à la limite où la disponibilité finale du compte du sinistré est égale au montant du premier acompte alloué.

Par suite, l'attributaire ne peut percevoir de justificatifs complémentaires, portant sur l'ensemble de la dépense restant à justifier, y compris le montant du premier acompte.

Cette procédure impose donc aux sinistrés l'obligation, pour percevoir le solde d'un titre de créance, série « immeubles-remplis » ou série « meubles-remplis », de présenter, selon le cas, des justificatifs de rempli immobilier ou de reconstruction mobilière, pour une somme égale au double dudit solde.

Par suite, l'attributaire ne peut percevoir ce solde qu'à la condition de prélever, au préalable, sur ses ressources personnelles, une somme d'égalité qu'il doit effectuer le rempli.

L'attention de mon département a été appelée sur les inconvénients résultant, pour un grand nombre de sinistrés, de l'obligation à laquelle ils sont tenus, de consentir l'avance ainsi exigée, de leurs deniers personnels ou de se la procurer en faisant appel au crédit.

En vue de remédier à ces inconvénients, j'ai décidé, d'accord avec M. le ministre des Finances, que, sur la demande expresse des intéressés, les titres « immeubles-remplis » ou série « Meubles-reconstitution », déterminés, pourront être considérés comme clos, sans qu'ils aient à fournir la justification de l'emploi du montant du premier acompte prévu à l'article 44, paragraphe 1er, de la loi du 17 avril 1919 modifiée.

Par suite, pour bénéficier de cette dispense, les intéressés devront renoncer expressément à percevoir le reliquat des sommes inscrites sur le titre de créance envisagé, et à fournir, au moment de la demande, à une somme égale au montant du premier acompte.

Cette solution présente l'avantage de laisser intactes les ressources personnelles de l'intéressé, le montant du premier acompte alloué sans justification préalable d'emploi.

Le ministre des Régions Libérées, Charles REIBEL.

Quarante ans après, on s'aperçoit que l'Espagnol avait deux fils

Est-il besoin d'ajouter que nous nous étonnons fort de voir la signature de M. Reibel au bas d'un semblable document inspiré par M. de Lasleyrie, et dirigé contre les Régions Libérées ?

Les Turcs continuent à se moquer des Alliés

Lausanne, 6. — Les négociations sont paralysées presque complètement.

Les milieux français constatent avec satisfaction que la solidarité internationale s'affirme aussi bien dans la question des intérêts spéciaux français comme celle des coupés et des concessions étrangères que dans les autres.

Si d'ici deux ou trois jours, les Turcs n'ont pas modifié leur attitude, les Alliés auront à prendre d'importantes résolutions.

Tous les Alliés comprennent la rébellion des Turcs, de leur question des coupés et celle des concessions.

Le temps d'aujourd'hui

AMÉLIORATION

BORGIA S'AMUSE



NOBLE ET GÉNÉREUX, PAOLO MARCO AVAIT GONQUIS LE CŒUR DE MARISTA

Vers le début de l'an 1490, César Borgia, duc de Valentinois, donna fort la cour du pape Alexandre VI, son père pour la première fois, en effet, une femme blonde danseuse Marista, semble fixer son cœur.

Borgia fait ensuite assassiner Paolo, mais par un coup du hasard, c'est un autre qu'on assassine. Borgia fait apporter le cadavre qu'il envole à la table d'un festin. Il fait ensuite danser Marista se promettant de se venger ensuite. Mais Paolo surgit et c'est lui qui tue Marista, et se tue ensuite. Leurs cadavres tombent farouchement enlacés. Ce drame sombre d'un puits sans effort a été mis superbement à l'écran par Pathé-Cinéma.

Lire en deuxième page : NOTRE CHRONIQUE CINÉMATOGRAPHIQUE

En attendant l'arrivée de la Note Allemande

M. Poincaré confère avec les ministres belges, ayant en vue, sans doute, l'appui de tous les Alliés

Bruxelles, 6. — Avant la réunion de Bruxelles, le point de vue belge peut se résumer comme suit :

de recouvrement ou de paiement qui s'agit d'appliquer dans l'Allemagne non occupée. La France ne saurait admettre en effet que ses créances ne fut diminuée si tel ou tel moyen suggéré donnait des résultats insatisfaisants.

1° De confirmer la résolution de la France et de la Belgique de ne pas entrer en négociations avec l'Allemagne sans que la résistance passive ait pris fin ;

Le Gouvernement anglais prépare un nouveau plan

Londres, 6. — D'autre part, l'attente éventuelle entre MM. Poincaré et Théunis, que l'on désire très vivement à Londres, est considérée, en effet, comme le prélude de conversations élargies, susceptibles de fixer définitivement l'attitude de tous les Alliés à l'égard de la nouvelle offre allemande qui sera présentée au Conseil et au gouvernement de l'Entente dès jeudi prochain.

2° De ne pas abandonner le gage de la Ruhr, tant que les certitudes de paiement soient acquises et de ne rien évacuer sans des paiements effectifs ;

D'ailleurs, tandis que les cabinets de Paris et de Bruxelles se préparent à élaborer un programme commun le gouvernement anglais incl, de son côté, la dernière main à un nouveau plan qui, tout en s'inspirant dans ses dispositions essentielles du projet que M. Bonar Law a développé à la conférence de janvier dernier, à Paris, tiendra compte des données positives de la situation actuelle et du sentiment qui prédomine en France et en Belgique sur le sujet de l'occupation de la Ruhr.

3° De profiter des dispositions favorables des gouvernements anglais et italien, pour recouvrer, en vue d'un ultimatum définitif, à l'Allemagne, l'appui de tous nos Alliés.

Le Président du Conseil est arrivé à Bruxelles

Bruxelles, 6. — M. Poincaré, M. de Lasleyrie, M. Le Trocquer, et leurs collaborateurs, sont arrivés à Bruxelles à 13 h. 20. Ils ont été salués sur le quai de la gare par le général Degoutte, M. Tirard, président de la haute commission des territoires rhenans, et M. Herbelte, ambassadeur de France. Le président du Conseil a été accueilli à sa sortie de la gare, par les cris de « Vive Poincaré ». Il s'est rendu aussitôt en automobile à l'ambassade de France, où il passera la nuit.

« D'ailleurs, tandis que les cabinets de Paris et de Bruxelles se préparent à élaborer un programme commun le gouvernement anglais incl, de son côté, la dernière main à un nouveau plan qui, tout en s'inspirant dans ses dispositions essentielles du projet que M. Bonar Law a développé à la conférence de janvier dernier, à Paris, tiendra compte des données positives de la situation actuelle et du sentiment qui prédomine en France et en Belgique sur le sujet de l'occupation de la Ruhr.

Pour contraindre le débiteur

Les deux Gouvernements ont réglé de nouvelles mesures

Bruxelles, 6. — Après une séance qui dura jusqu'à 6 h. 30, le communiqué suivant a été distribué.

Nous recevons ce soir les offres du Reich

Ce dernier insisterait surtout sur la question des garanties

Berlin, 6. — La note allemande sera remise jeudi soir et publiée vendredi. Ce rétat de vingt-quatre heures apporté dans la remise aux gouvernements alliés d'un document dont la conception aura été si laborieuse, est dû au fait que le Reich a voulu attendre de connaître les décisions de la conférence franco-belge avant de remettre ses propositions.

Les gouvernements belge et français ont continué aujourd'hui l'étude - en commun des diverses questions posées par l'occupation de la Ruhr. Ils ont intégralement maintenu toutes leurs décisions antérieures, notamment en ce qui concerne les conditions dans lesquelles seraient lieu l'évacuation de la Ruhr après paiement des réparations et en ce qui concerne l'obligation pour l'Allemagne de mettre fin à la résistance passive.

Les informations les plus sérieuses contiennent à affirmer que l'Allemagne insistera sur les garanties, lesquelles seront présentées, cette fois, sous une forme particulièrement précise. Mais il ne serait fixé aucun chiffre définitif, pas plus en ce qui touche l'importance totale de sa dette qu'en ce qui concerne les annuités pour l'amortissement de cette dette. La fixation de ces deux facteurs serait abandonnée à l'appréciation d'une commission internationale, au sein de laquelle siègeraient des délégués allemands nantis de pouvoirs en tous points égaux à ceux des représentants de l'Entente.

Le Président du Conseil est arrivé à Bruxelles

Bruxelles, 6. — M. Poincaré, M. de Lasleyrie, M. Le Trocquer, et leurs collaborateurs, sont arrivés à Bruxelles à 13 h. 20. Ils ont été salués sur le quai de la gare par le général Degoutte, M. Tirard, président de la haute commission des territoires rhenans, et M. Herbelte, ambassadeur de France. Le président du Conseil a été accueilli à sa sortie de la gare, par les cris de « Vive Poincaré ». Il s'est rendu aussitôt en automobile à l'ambassade de France, où il passera la nuit.

« D'ailleurs, tandis que les cabinets de Paris et de Bruxelles se préparent à élaborer un programme commun le gouvernement anglais incl, de son côté, la dernière main à un nouveau plan qui, tout en s'inspirant dans ses dispositions essentielles du projet que M. Bonar Law a développé à la conférence de janvier dernier, à Paris, tiendra compte des données positives de la situation actuelle et du sentiment qui prédomine en France et en Belgique sur le sujet de l'occupation de la Ruhr.

Le temps d'aujourd'hui

AMÉLIORATION

« D'ailleurs, tandis que les cabinets de Paris et de Bruxelles se préparent à élaborer un programme commun le gouvernement anglais incl, de son côté, la dernière main à un nouveau plan qui, tout en s'inspirant dans ses dispositions essentielles du projet que M. Bonar Law a développé à la conférence de janvier dernier, à Paris, tiendra compte des données positives de la situation actuelle et du sentiment qui prédomine en France et en Belgique sur le sujet de l'occupation de la Ruhr.

« D'ailleurs, tandis que les cabinets de Paris et de Bruxelles se préparent à élaborer un programme commun le gouvernement anglais incl, de son côté, la dernière main à un nouveau plan qui, tout en s'inspirant dans ses dispositions essentielles du projet que M. Bonar Law a développé à la conférence de janvier dernier, à Paris, tiendra compte des données positives de la situation actuelle et du sentiment qui prédomine en France et en Belgique sur le sujet de l'occupation de la Ruhr.

« D'ailleurs, tandis que les cabinets de Paris et de Bruxelles se préparent à élaborer un programme commun le gouvernement anglais incl, de son côté, la dernière main à un nouveau plan qui, tout en s'inspirant dans ses dispositions essentielles du projet que M. Bonar Law a développé à la conférence de janvier dernier, à Paris, tiendra compte des données positives de la situation actuelle et du sentiment qui prédomine en France et en Belgique sur le sujet de l'occupation de la Ruhr.